

Modèle de délibération d'adhésion au GIP Ressources & Territoires

PREAMBULE :

Le centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale : « Ressources & Territoires inscrit son action dans le cadre national défini par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et il est également agréé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Dans le contexte des politiques publiques souvent contractualisées avec l'État et les collectivités, le centre de ressources a pour ambition d'exercer une mission d'intérêt général en accompagnant les acteurs de la cohésion sociale.

* Son conseil d'administration (CA) : détermine les orientations et les priorités stratégiques.

Dans l'exercice de ses missions et l'offre de ses activités, le centre de ressources intervient dans une position de tiers en respectant les orientations de l'État en région, tout comme les orientations propres aux collectivités et aux autres institutions.

* Ses missions principales :

- la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs
- la capitalisation et production de documents, ainsi que leur diffusion
- le conseil et l'accompagnement
- la mise en œuvre d'études / recherches
- l'observatoire des territoires

* Ses thématiques d'interventions :

R&T développe son activité en fonctionnant en transversalité sur l'ensemble des thématiques qui relèvent du champ de la cohésion sociale : politiques territoriales, savoirs et compétences de base, développement économique – emploi, sécurité – prévention de la délinquance et prévention de la radicalisation, cadre de vie et habitat, éducation - jeunesse, discriminations et politiques d'égalités, méthodes et outils.

* Ses territoires d'intervention :

R&T intervient sur l'ensemble de la région ex-Midi-Pyrénées avec une priorité non exclusive sur les sites en contrat de ville.

* Le public :

- Elus,
- Agents publics : de l'état, des collectivités, des caisses d'allocation familiale, des bailleurs sociaux, etc...
- Professionnels : chefs de projet, chargés de mission, coordonnateurs, directeurs d'équipement, formateurs, travailleurs sociaux, animateurs, etc...
- Responsables associatifs,
- Acteurs économiques : entreprises, organismes de formation, OPCA, etc...

OBJET :

Adhésion de la collectivité au GIP Ressources & Territoires à compter de 2023 et pour les années à venir.

Considérant : que l'adhésion implique une cotisation annuelle de 0.06 € par habitant

Considérant : que le conseil.....doit désigner un représentant élu pour siéger au GIP

Décide : d'acter son adhésion au GIP, à compter de 2023

Désigne : Mr ou Mmecomme représentant deau GIP Ressources et Territoires

Donne pouvoir : à Mr ou Mmepour signer tout document relevant de la précédente délibération.